



DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N° DBS 24-02-001

2024/1

Séance du 13 février 2024

<p>Date de convocation 05/02/2024</p> <p>Nombre de délégués en exercice : 21</p> <p>Quorum : 11</p> <p>Nombre de délégués présents : 16</p> <p>Pouvoir : 0</p> <p>Nombre de délégués votants : 16</p> <p>Vote à main levée</p>	<p>Le 13 février deux mille vingt-quatre, à 14 :00, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaines, sous la présidence de M. du LAC, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p> <p><u>Etaient présents</u> : BALLOT Jean-Philippe, BOULAY Olivier, DU LAC Jean-Vincent, FERET Jean-Pierre, FOURNET Hervé, GOUSSIN Jean-Marie (en visio-conférence), GOUTTE Xavier, APPERT Catherine, LANGE Alain, LERAT Michel, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RABACHE Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : DE BALORRE Christophe, BIGNON Christophe, BUON-METAYER Béatrice, GODET Frédéric, LAIGRE Thierry.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. RILLET Rémy</p> <p><u>Fin de séance</u> : 17 :00</p>
--	---

Objet : approbation du procès-verbal du bureau syndical du 5 décembre 2023

A la suite de l'envoi du procès-verbal du dernier bureau du 5 décembre 2023 et après avoir demandé en séance aux membres du bureau syndical s'ils avaient des questions et/ou des remarques, le Président de séance propose de passer au vote pour son approbation.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) d'adopter le procès-verbal du bureau syndical du 5 décembre.

Fait à Alençon, le 13 février 2024
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau

Jean-Vincent DU LAC

JVL

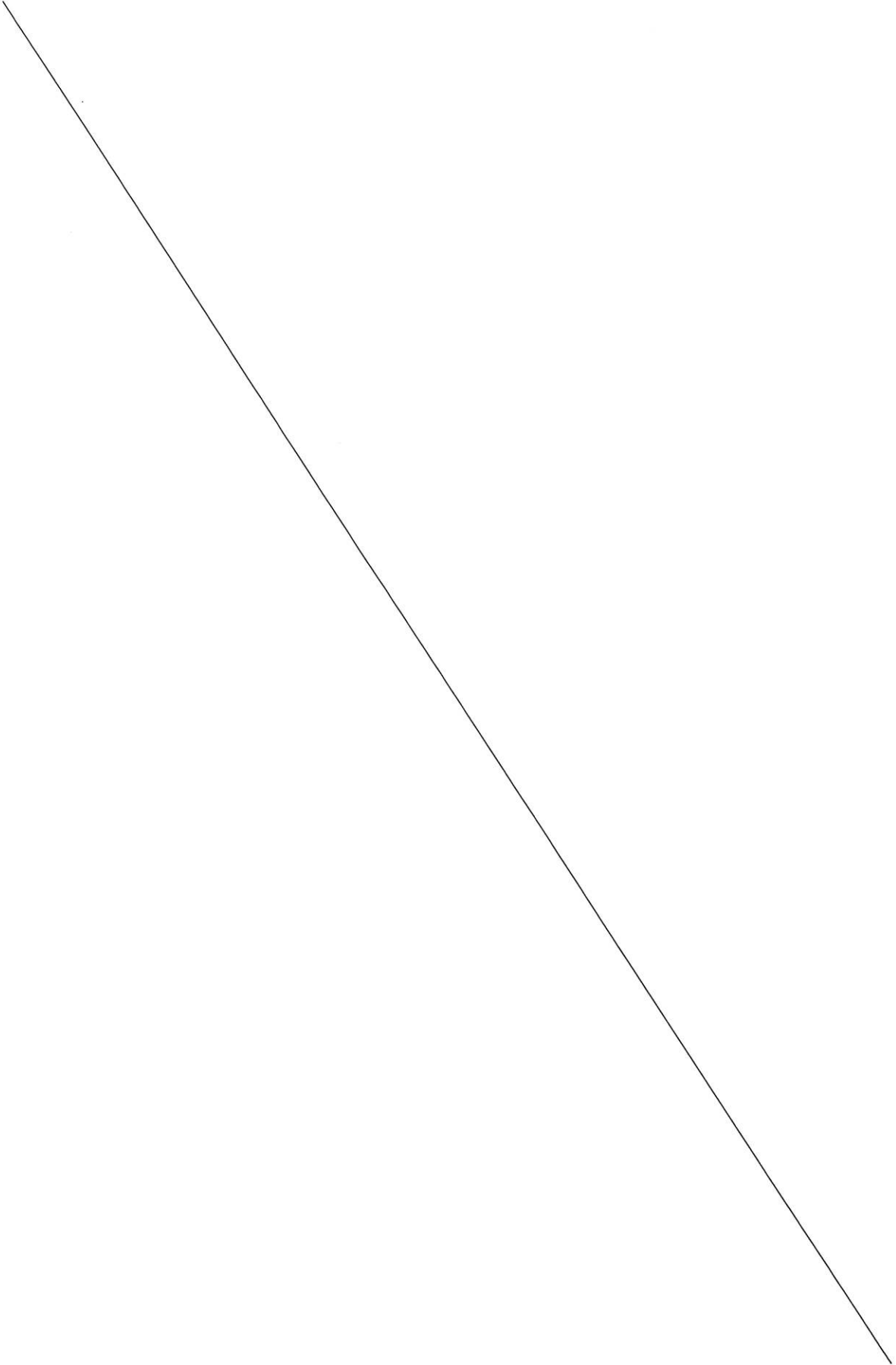
Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 061-226100014-20240213-2024__162-DE





DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N°DBS 24-02-002

2024/2

Séance du 13 février 2024

Date de convocation 05/02/2024	Le 13 février deux mille vingt-quatre, à 14 :00, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaines, sous la présidence de M. du LAC, 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 21	<u>Etaient présents</u> : BALLOT Jean-Philippe, BOULAY Olivier, DU LAC Jean-Vincent, FERET Jean-Pierre, FOURNET Hervé, GOUSSIN Jean-Marie (en visio-conférence), GOUTTE Xavier, APPERT Catherine, LANGE Alain, LERAT Michel, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RABACHE Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy
Quorum : 11	Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de délégués présents : 16	<u>Excusés</u> : DE BALORRE Christophe, BIGNON Christophe, BUON-METAYER Béatrice, GODET Frédéric, LAIGRE Thierry.
Pouvoir : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : M. RILLET Rémy
Nombre de délégués votants : 16	<u>Fin de séance</u> : 17 :00
Vote à main levée	

Objet : renouvellement du contrat du logiciel comptable

Notre contrat SEGILOG signé en 2021 avec la société BERGER-LEVRAULT pour une durée de 3 ans arrive à échéance le 30/04/2024.

Compte tenu de notre satisfaction, de l'ergonomie du logiciel, de ses différents modules et de l'appui conseil apporté, le président de séance propose de renouveler le contrat.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) de renouveler le contrat du logiciel comptable avec la société BERGER-LEVRAULT.

Fait à Alençon, le 13 février 2024
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau


Jean-Vincent DU LAC

JULF

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 061-226100014-20240213-2024__162-DE



DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N° DBS 24-02-003

2024/3

Séance du 13 février 2024

Date de convocation 05/02/2024	Le 13 février deux mille vingt-quatre, à 14 :00, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaines, sous la présidence de M. du LAC, 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 21	
Quorum : 11	<u>Etaient présents</u> : BALLOT Jean-Philippe, BOULAY Olivier, DU LAC Jean-Vincent, FERET Jean-Pierre, FOURNET Hervé, GOUSSIN Jean-Marie (en visio-conférence), GOUTTE Xavier, APPERT Catherine, LANGE Alain, LERAT Michel, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RABACHE Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy
Nombre de délégués présents : 16	Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoir : 0	<u>Excusés</u> : DE BALORRE Christophe, BIGNON Christophe, BUON-METAYER Béatrice, GODET Frédéric, LAIGRE Thierry.
Nombre de délégués votants : 16	<u>Secrétaire de séance</u> : M. RILLET Rémy
Vote à main levée	<u>Fin de séance</u> : 17 :00

Objet : Instauration d'un règlement intérieur du personnel travaillant au SDE61.

Le SDE met en œuvre ses missions avec du personnel provenant de trois structures :

- Des collaborateurs employés directement par le SDE : actuellement quatre tous contractuel, un CDI, deux CDD de 3 ans et un CDD de 1 an.
- Des collaborateurs mis à disposition par le conseil départemental : sept dont quatre fonctionnaires.
- Des collaborateurs mis à disposition par le centre de gestion trois contrats d'un an maximum.

Afin d'avoir les mêmes règles de fonctionnement appliquées dans la structure, un règlement intérieur du personnel est proposé.

Il a été présenté et a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial le 7 décembre 2023.

Le règlement intérieur et ses annexes, ont été transmis le 5 février afin d'en prendre lecture.

Le Président demande si celle-ci donne lieu à des remarques : il n'y a pas de remarques sur le contenu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) le bureau syndical décide d'approuver le règlement intérieur du personnel et propose au Président de la soumettre à l'approbation lors du prochain Comité syndical.

JVLF

Fait à Alençon, le 13 février 2024
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

JVLP



DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N°DBS 24-02-004

Séance du 13 février 2024

Date de convocation 05/02/2024	Le 13 février deux mille vingt-quatre, à 14 :00, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaines, sous la présidence de M. du LAC, 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 21	<u>Étaient présents</u> : BALLOT Jean-Philippe, BOULAY Olivier, DU LAC Jean-Vincent, FERET Jean-Pierre, FOURNET Hervé, GOUSSIN Jean-Marie (en visio-conférence), GOUTTE Xavier, APPERT Catherine, LANGE Alain, LERAT Michel, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RABACHE Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy
Quorum : 11	Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de délégués présents : 16	<u>Excusés</u> : DE BALORRE Christophe, BIGNON Christophe, BUON-METAYER Béatrice, GODET Frédéric, LAIGRE Thierry.
Pouvoir : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : M. RILLET Rémy +
Nombre de délégués votants : 16	<u>Fin de séance</u> : 17 :00
Vote à main levée	

Objet : Evolution salariale.

Un collaborateur du SDE en CDI du fait de ses années de présence, peut changer d'échelon.

Compte tenu de la qualité de son travail, de son implication, le président de séance propose ce changement d'échelon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), le bureau syndical décide le passage à l'échelon 5 dans la grille d'ingénieur du collaborateur en contrat en CDI, à compter du 01/03/2024.

Fait à Alençon, le 13 février 2024

Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau

Jean-Vincent DU LAC

JVLF

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 061-226100014-20240213-2024__162-DE